République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 02 juin 2020

Membres en exercice :

Date de la convocation: 28/05/2020

L'an deux mille vingt et le deux juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est

réunie sous la présidence de Monsieur Bernard RENOY

Présents: 11

Présents: Annabelle TAIX, Yannick BOYER, Emmanuel GHIOTTI,

Votants: 11

Jean-Claude GILLON, Guy ALBRAND, Michel PHILIP, Bernard RENOY, Alexandre BORRELLY, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD,

Romain NOEL

Pour: 11

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Romain NOEL

Objet: Désignation des délégués SDE04 au secteur de Seyne/Turriers/le Lauzet. -DE_2020_021

Conformément à l'article 5 des statuts du Syndicat d'Energie des Alpes de Haute Provence (SDE 04), il convient de procéder à la désignation de déléqués titulaires et suppléants selon les dispositions de l'article L.5215-22 du CGT, afin de représenter la commune auprès du Collège de Seyne/Turriers/le Lauzet.

Les communes doivent désigner leurs représentants selon les modalités suivantes :

- Moins de 500 habitants : 2 titulaires, 1 suppléant
- De 500 à 2 000 habitants : 3 titulaires, 2 suppléants
- De 2 000 à 10 000 habitants : 4 titulaires, 3 suppléants
- Plus de 10 000 habitants : 5 titulaires, 4 suppléants

Ces déléqués seront réunis au sein du Collège électoral de Seyne/Turriers/le Lauzet et désigneront à leur tour les délégués appelés à siéger au Comité Syndical du SDE 04.

Le Conseil Municipal procède à la désignation :

Titulaires:

- GILLON Jean-Claude
- GHIOTTI Emmanuel

Suppléants :

- ALBRAND Guy

Ainsi fait et délib<mark>ér</mark>é pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 25/06/2020 004-210402343-20200602-DE_2020_021-DE

